



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 mai 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 juin 2010

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE  
LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU  
POITOU-CHARENTES - EXERCICES 2002 A  
2008

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
07 juin 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Patrick DELAUNAY -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY

**Excusés :**

***Adjoints :***

Mme Chantal BARRE -

**DIRECTION DES FINANCES**

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE  
REGIONALE DES COMPTES DU POITOU-CHARENTES -  
EXERCICES 2002 A 2008**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L. 243-5, ainsi que l'article R. 241-17,

Vu la lettre de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes du 9 avril 2010 reçu le 12 avril, notifiant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Poitou-Charentes du 4 mars 2010,

Vu la réponse du 24 mars 2010 de Madame le Maire au rapport provisoire,

Considérant que, conformément au code des juridictions financières, les articles L. 243-5 et R. 241-17 stipulent que le rapport sus-mentionné, accompagné de la réponse du maire, doivent être communiqués à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion et donner lieu à un débat relatif au rapport définitif sur la gestion de la Ville de Niort arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes du 4 mars 2010 et reçu le 12 avril 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport définitif sur la gestion de la Ville de Niort arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes (exercices 2002 à 2008).

Le Conseil municipal a pris acte de la communication et du débat relatifs au rapport définitif sur la gestion de la Ville de Niort arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes (exercices 2002 à 2008).

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Geneviève GAILLARD**